



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

N° DE_2025_012

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 14

Nombre de votes « Pour » : 14 « Contre » : 0 Abstentions : 0

Le dix-huit février deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Mathieux ST DENIS LES MARTEL sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Christian DAURAT, Michel LEVET, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL

Représentés : Thierry CHASSAING représenté par Jean Luc LABORIE, Didier DELBREIL représenté par Guy FLOIRAC, Olivier VITRAC représenté par Guy MISPOULET

ABSENTS / EXCUSES : Gabrielle COLLIGNON Gaëligue JOS, Alexandre BARROUILHET

Présent non votant : Michel LEVET

Secrétaire de séance : Guy MISPOULET

Date de la convocation : 11/02/2025

Objet : Convention constitutive du Pôle des services d'eaux du Lot entre autorités organisatrices des services publics d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que lors de la séance en date du 24 Septembre 2024, il avait été décidé de signer la convention constitutive du Pôle des Services d'Eau potable du Lot entre autorités organisatrices des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Pour rappel, cette convention propose la mise en commun d'informations et de moyens entre les Collectivités signataires :

- Suivi de l'actualité technique et réglementaire
- Propositions communes pour le développement et l'amélioration du service
- Réflexion Sur la gestion de la ressource, sur les économie d'eau et la sécurisation de l'alimentation en eau
- Participation commune à congrès, séminaire

Date de transmission de l'acte: 20/02/2025
Date de réception de l'AR: 20/02/2025
046-200094647-DE_2025_012-DE
A G E D I

Monsieur le Président indique au Conseil Syndical qu'il est nécessaire de désigner un 2nd Délégué pour siéger au Pôle Eaux du Lot (le Président étant le 1er membre).

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical :

- désigne Jean-Luc LABORIE et Michel LEVET, Délégués du SMECMVD auprès du Pôle Eaux du Lot.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,
Guy MISPOULET
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,
Guy MISPOULET
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 20/02/2025
Date de réception de l'AR: 20/02/2025
046-200094647-DE_2025_012-DE
A G E D I